

Troyes

PROJET PEDAGOGIQUE Périscolaire et extrascolaire SECTEUR DES CHARTREUX Année scolaire 2024-2025



Pôle Famille et Proximité
Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse
Service Enfance Jeunesse

Espace Audiffred -1 rue de la Tour -10000 Troyes

<https://famille.troyes.fr/Troyes>

☎ 03 25 42 68 06



SOMMAIRE

I.	Introduction	3
II.	Carte de sectorisation.....	6
III.	Présentation du quartier des Chartreux	8
IV.	Caractéristiques du public	10
V.	Les objectifs du projet pédagogique.....	13
VI.	Fonctionnement des temps.....	14
VII.	Rôles et missions	19
VIII.	Documentation	22



I. INTRODUCTION

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (chiffres INSEE 2021)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé **PEdT** avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « **plan mercredi** » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le **PEdT** a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la **CTG** afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La **CTG** repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

Le Projet Éducatif péri et extrascolaire

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les **accueils périscolaires** les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes ») ainsi que des **accueils de loisirs** périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

✓ **Objectifs éducatifs** *(extrait du Projet Éducatif)*

1. **Favoriser l'épanouissement personnel** : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.
2. **Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales** : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.
3. **Respect des identités et des cultures** : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.
4. **Préparation à la vie en société** : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.
5. **Respect du milieu naturel** : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

Le Projet Pédagogique

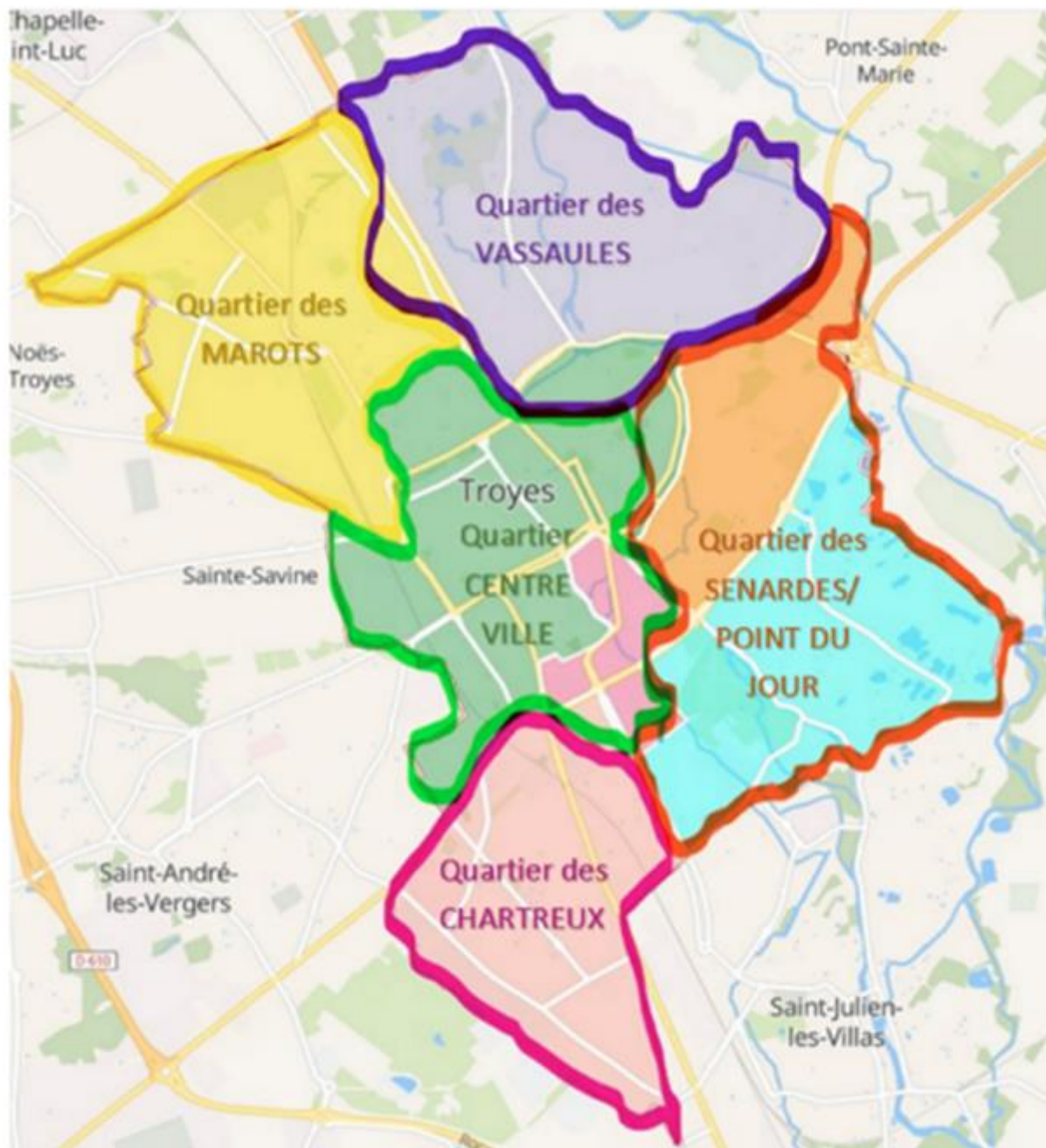
Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs et coordonnateurs en charge des dispositifs périscolaires, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les **Accueils de Loisirs** municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants proposé à titre facultatif. Ils complètent les projets scolaires et périscolaires, offrant une continuité éducative. Non sectorisés, ils fonctionnent le mercredi et s'articulent autour de quatre axes principaux : complémentarité éducative, inclusion et accessibilité, inscription territoriale, diversité et qualité des activités.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

II. CARTE DE SECTORISATION :



Quartier des MAROTS / Ecoles : Ferry, Charles Chevalier, Pasteur/ Accueil de loisirs : Marots

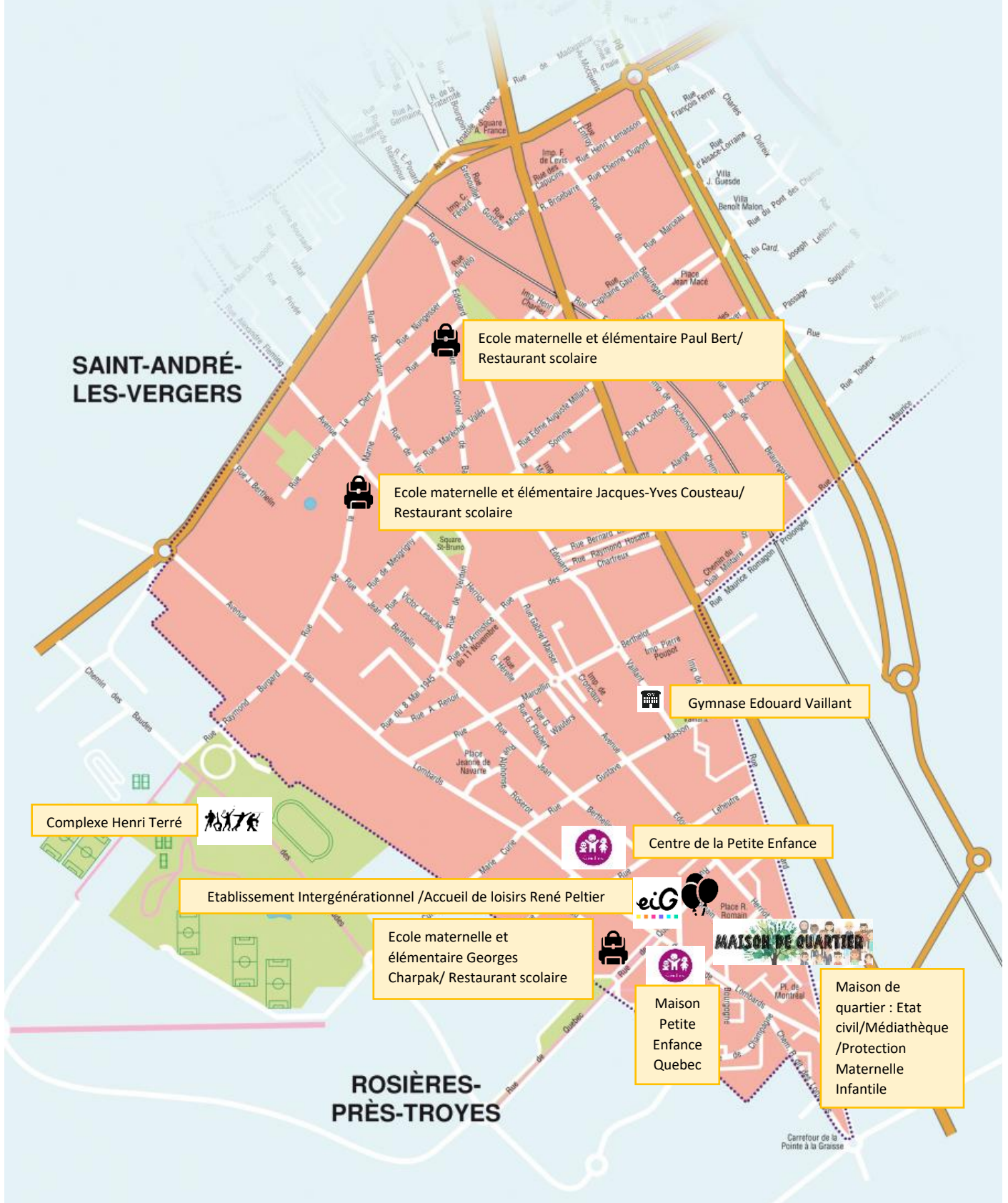
Quartier des SENARDES/ POINT DU JOUR / Ecoles : Marcel Pagnol, Blossières Charles Dutreix, De Letin /Accueil de loisirs : Point du Jour et Sénardes

Quartier des CHARTREUX / Ecoles : 14 Juillet, Jean Jaurés, Paradis, Jean Macé, Diderot/ Accueil de loisirs : Jules Guesde

Quartier des VASSAULES / Ecoles : Tauxelles, Louis Dumont, Preize, Millard, Kleber/ Accueil de loisirs : Louis Dumont et Vassales

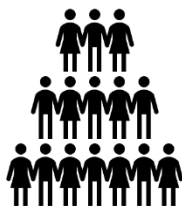
Quartier CENTRE VILLE / Ecoles : Jacques Yves Cousteau, Georges Charpak, Paul Bert/ Accueil de loisirs : René Peltier

Plan du quartier des **Charteux**



III. PRESENTATION DU QUARTIER DES CHARTREUX

Les Chartreux est un quartier prioritaire :



Population municipale :

4147



Taux de pauvreté au
seuil de 60% :

59,9%



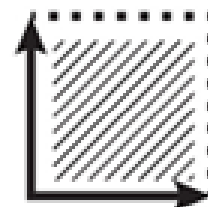
Part des logements
sociaux parmi les
résidences principales :

93,4%



Part des 16-25 ans non
scolarisés et sans
emploi :

32,8%



Surface en
Hectares :

22

Source INSEE sur l'année 2022

Les 4147 habitants du quartier des Chartreux, sont des personnes en difficultés d'emploi.

En effet, le taux de chômage y est très élevé, il représente 50,5 % pour cette population de ménages.

Les habitants sont pour la majorité jeunes (41% d'individus âgés de moins de 25 ans, 20% d'individus âgés de plus de 60 ans), et locataires de leur logement. Ils représentent 95,9 % de locataires dont la majorité en HLM. Le paysage urbain de ce quartier compte 1842 logements sociaux.

Le quartier bénéficie d'une offre variée de restaurants et commerces de proximité. Il est desservi par des lignes de bus.

Au centre du quartier se trouve une Maison Petite Enfance (MPE) et l'espace intergénérationnel. Les enfants qui fréquentent les dispositifs périscolaires et extrascolaires sont accueillis dans les locaux scolaires ou/et dans des infrastructures municipales de proximité (salles de classe, d'activité, cours d'école, bibliothèque, médiathèque, conservatoire, parcs, cosec, piscines, gymnases). Ces accueils sont organisés en multisites, regroupant plusieurs écoles :

- Ecole hors Réseau d'Education Prioritaire : Paul Bert,

- Ecoles en Réseau d'Education Prioritaire Jacques Yves Cousteau, Georges Charpak.

La Maison de quartier en son centre a pour but de redonner au quartier une identité forte ainsi qu'une offre de services équitables et efficaces. Elle est un accueil de proximité où l'on trouve une mairie annexe et une médiathèque.

L'accueil de loisirs est implanté au sein de l'espace intergénérationnel René PELTIER et les locaux sont mutualisés. La restauration collective est organisée au sein du restaurant scolaire de l'école Charpak, en self pour les primaires.

A proximité :

- Le gymnase E. Vaillant est accessible pour les activités physiques et sportives sous conditions de réservation.
- Le parc complexe Henri Terré s'étend sur plus de 14 hectares et présente une bulle de verdure à proximité du quartier. Que ce soit durant l'accueil de loisirs ou dans le cadre des activités « Mes Découvertes », les enfants ont pour habitude de s'y rendre.

Les atouts du site :

- Une salle d'escrime
- Le stade d'athlétisme
- Une piste de BMX (400 m)
- Terrain de tennis
- Une halle multisports de plus de 5 000 m² avec une partie escalade de niveau international
- Plusieurs Cosec
- La piscine des Chartreux



Sur le secteur plusieurs associations sont implantées :

- Association des enfants malades,
- Association sportive des Chartreux
- Amicale Laïque des Chartreux Troyes...

	Maternelle	Elémentaire
Paul Bert	5, rue Edouard Vaillant 03 25 82 46 03	5, rue Edouard Vaillant ☐ 03 25 82 29 87
Jacques Yves Cousteau	77, av Edouard Herriot 03 25 82 00 90	77, av Edouard Herriot 03 25 82 43 94
Georges Charpak	2, rue de Québec 03 25 82 31 83	4, rue de Québec ☐ 03 25 82 16 13
Accueil de loisirs René Peltier	110B, avenue Édouard Herriot 06.11.37.59.10	



IV. CARACTERISTIQUES DU PUBLIC :

L'enfant de 3 à 5 ans :

Il est en plein stade préopératoire durant lequel la fonction symbolique, l'apparition du dessin, du jeu symbolique, de l'image mentale s'établissent. L'animateur doit donc favoriser le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant en amenant des activités basées sur les 5 sens, parce qu'entre 3 et 5 ans, les enfants ont besoin de comprendre le monde. Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent d'observer, de toucher, de sentir, de goûter et d'écouter pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel...

De plus, l'enfant à cet âge se dépense beaucoup et développe sa motricité fine. C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant.

Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les activités doivent être courtes et variées, ...

Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes. Il a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire. Durant cette période, les relations de l'enfant avec le monde sont dominées par « l'égoïsme ». L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prendre en compte le point de vue d'autrui ou partager s'avère pour lui très compliqué. Mais petit à petit sa capacité à vivre en groupe s'accroît et pas à pas, il assimile les règles de la vie en collectivité.

Il est également important de rappeler qu'entre 3 et 5 ans, l'enfant ne contrôle que peu ses émotions. Ces dernières le débordent parfois amenant ce que l'adulte peut interpréter comme « une colère ». A cet âge, les enfants n'ont pas encore construit les réseaux de neurones nécessaires pour donner du sens à tout ce qu'ils sont en train de vivre et de ressentir. Ils ne se repèrent pas encore vraiment dans le temps : ils vivent dans le présent et, pour eux, chaque émotion prend des proportions phénoménales.

Lors d'un trop plein d'émotion, l'équipe doit permettre à l'enfant d'exprimer son émotion au moment où il la vit, puis à l'aider à mettre des mots dessus une fois qu'il est calmé. Ainsi, nous contribuons à construire, littéralement, les réseaux de neurones entre son cerveau préfrontal (ce qui permet d'analyser et de donner du sens) et les zones émotionnelles de son cerveau. Cela développe l'intelligence émotionnelle de l'enfant, ce qui lui donne les moyens, à terme, de mieux maîtriser ses émotions et également de mieux comprendre celles des autres.

L'enfant à cet âge doit être accompagné à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales et affectives.

L'enfant de 6 à 8 ans :

En ce qui concerne l'enfant de 6 à 8 ans, le stade des opérations concrètes se met en place (jusqu'à 11 ans). L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume... L'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient la manipulation, la pratique, l'expression ou la fabrication parce que c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.

Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel. Les activités basées sur le jeu suscitent la curiosité de l'enfant et lui permettent de faire des découvertes tout en s'amusant. Il a besoin d'ordre, il aime classer. Il se dépense physiquement beaucoup mais se fatigue aussi facilement. Il développe son adresse, son habileté et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation, ...). L'animateur doit ainsi favoriser l'activité physique mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante.

L'enfant a toujours besoin de sécurité mais commence à demander plus d'indépendance par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc l'importance aux activités collectives tout en ne négligeant pas les activités individuelles...

L'enfant devient capable de coopération. La camaraderie se développe. C'est le début des grands jeux collectifs où la variété des activités est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien vivre ensemble. Le sentiment de justice morale et d'autonomie se développent.

L'enfant de 8 à 12 ans :

Pour l'enfant de 8 à 10 ans : apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques, possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et de maîtrise de son corps. L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser... Il s'exprime avec moins de spontanéité et sa créativité est en baisse. Il ressent le besoin d'imaginer, de collectionner et aime la lecture.

L'enfant de 10 à 12 ans rentre dans le stade des opérations formelles (jusqu'à 15 ans) qui permet l'établissement de relations entre la réalité et la possibilité. Dernier stade de la pensée, c'est pour Piaget le moment où l'intelligence acquiert sa pleine maturité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences, pour qu'ils soient actifs dans leur démarche, qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive.

Entre 8 et 12 ans, les enfants grandissent vite, mais les filles et les garçons n'évoluent pas toujours au même rythme. Les filles commencent souvent à changer plus tôt avec des signes de puberté, ce qui peut les rendre plus grands et plus matures que les garçons au même âge. Les garçons, de leur côté, ont tendance à rester plus petits et à ne pas montrer de grands changements physiques. Cela peut créer un décalage dans les jeux ou les interactions, avec les filles qui préfèrent parfois des activités plus calmes et les garçons qui ont souvent encore beaucoup d'énergie pour les jeux physiques. Il est donc important de proposer des activités variées pour que chacun trouve sa place, tout en apprenant à respecter les différences de rythme entre filles et garçons.

Caractéristiques du public accueilli sur le secteur des Chartreux :

Les enfants et les jeunes du quartier se connaissent grâce à l'école et aux activités périscolaires. Ces environnements sont propices à l'apprentissage social et à la création de liens. L'accueil de loisirs offre des opportunités supplémentaires pour se rencontrer dans un cadre moins formel, favorisant les interactions sociales.

Le public offre une diversité culturelle et socio-économique qui détermine sur les relations interpersonnelles : les interactions sont souvent influencées par des dynamiques de groupe, des affinités personnelles et des tensions éventuelles qui se répercutent au sein des structures d'accueil.

Les enfants doivent apprendre et faire preuve de respect mutuel, tant envers leurs pairs qu'envers les adultes et les infrastructures qui les entourent. Il est essentiel d'encourager la curiosité et l'acceptation des différences culturelles, sociales et personnelles, cela en favorisant les activités qui nécessitent la collaboration et la compréhension mutuelle.

Les enfants de ce secteur sont toujours pleins d'entrain et participent activement aux activités proposées. Ils sont demandeurs et ne se lassent pas rapidement lors des ateliers. En revanche nous soulignons le fort besoin d'instaurer un cadre et des repères, notamment avec une équipe d'animation stable et dynamique, connue et reconnue, que les enfants voient au quotidien (école et accueil de loisirs).

Cette équipe se doit de promouvoir des comportements positifs et de décourager les attitudes nuisibles, celles qui déstabilisent le fonctionnement de la structure et ou du groupe.

Nous constatons que les enfants sont constamment dehors dans le quartier au pied de leur bâtiment, mais ont une méconnaissance des nombreuses richesses et infrastructures que compte leur secteur et ont du mal à s'ouvrir aux autres. C'est pourquoi nous souhaitons les sensibiliser aux opportunités offertes par les partenaires locaux et créer du lien avec ceux-ci afin d'enrichir l'offre éducative et de loisirs.

Nous souhaitons donc allier les enfants ainsi que les partenaires du secteur afin de mettre en valeur le respect à travers des ateliers et rencontres interactives autour de projets collaboratifs communs (artistiques, environnementaux, sportifs...). Intégrer les partenaires dans les activités des accueils périscolaires et extrascolaires.



<u>Objectif éducatif :</u>		
« Développer le partenariat et construire du lien »		
<u>Objectifs pédagogiques :</u>		
Valoriser le respect	Favoriser toutes formes d'expression au travers de projets communs tout en développant l'imaginaire et la curiosité de l'enfant	
<u>Objectifs opérationnels :</u>		
Développer des moments de vie collective	Se respecter l'un l'autre	Mener des projets communs
<u>Moyens :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Entraide et solidarité - Acceptation des différences - Mise en place de temps de parole et d'écoute - Elaboration des règles de vie, de jeu et au respect des lieux mutualisés (centre social et écoles) - Création de rencontres avec les partenaires du quartier - Création de liens avec les structures du secteur (médiathèque, maison de retraite, jardins partagés, régie des quartiers, association « Enfants malades », associations sportives...) à travers différents projets 		

Critères d'évaluation :

- Sur l'année, au moins 3 rencontres avec des partenaires ont été proposées.
- Par période, au moins un projet commun a été mené par les enfants
- Mener au moins 2 partenariats tout au long de l'année
- 80% des enfants savent citer au moins 1 forme de respect

Modalités d'évaluation :

Des outils d'évaluation "mur d'expression libre, des temps de concertation sur la journée et une la boîte aux lettres à idées" seront mis en place dans chaque groupe afin de mesurer la progression de chacun, il y sera évalué :

-  Nombre de projet d'animation réalisé avec les enfants
-  Nombre d'atelier autonome organisé par les enfants

Des temps de concertation seront proposés avec l'équipe d'animation ce qui permettra de faire le point sur les activités afin de réajuster les actions, d'améliorer l'organisation, de mieux structurer le travail et les missions de pour être plus cohérents avec les objectifs.

Une enquête de satisfaction par période et à destination des familles et enfants sera proposée.

VI. FONCTIONNEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTASCOLAIRES

a) L'organisation de la semaine de l'enfant (hors vacances scolaires)



La semaine scolaire de l'enfant est organisée sur 4 jours d'école, lundi, mardi, jeudi et vendredi, aux horaires de classe suivants :

- De 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30 (les enseignants accueillent les élèves dix minutes avant l'heure de la classe)

En raison de situations spécifiques (proximité lycée-IUT), l'école Georges Charpak a des horaires dérogatoires :

- De 8h35 à 11h50 et de 13h35 à 16h20.

Les **accueils périscolaires** sont adaptés à la journée de l'enfant.

Le matin, avant la classe :

La collectivité propose un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires troyennes tout au long de l'année, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h35. **Ce temps d'accueil est déclaré à la Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, aux Sports et à la Vie Associative (SDJESVA), le taux d'encadrement est d'un animateur pour 18 enfants élémentaires et un animateur pour 14 enfants maternels.**

L'accueil du matin est organisé de façon échelonnée. L'animateur est disponible et à l'écoute des enfants en fonction de leurs besoins. Par son attitude il instaure un climat de confiance avec les familles et les enfants.

Ce temps d'accueil prend en compte le rythme biologique de l'enfant. Les activités du matin sont des activités libres. Des espaces (dessin, jeux de sociétés, bricolage) sont aménagés, afin de permettre de répondre aux besoins et envies des enfants.

L'animateur adopte différentes attitudes pédagogiques en fonction du rythme et envies des enfants : faire avec/laisser faire/donner à faire/faire faire.

La pause méridienne :

De 12h à 13h35, la pause méridienne est un temps privilégié pour les enfants. Cette pause leur permet de récupérer, car le milieu de journée est synonyme de fatigue placé entre deux temps de classe où l'attention est requise. C'est un temps pour se restaurer, également pour se détendre, un moment de convivialité. La pause méridienne est un temps éducatif qui permet aux enfants de se responsabiliser (être responsable d'une tâche, choix du placement à table...), et d'acquérir de l'autonomie (se servir seul...), sans oublier l'apprentissage des gestes d'hygiène. Avant ou après le repas, l'enfant a le choix de jouer librement ou participer à des animations proposées par l'encadrant. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la SDJESVA, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 30 enfants élémentaires et un animateur pour 11 enfants maternels.**

Le soir, après la classe :

Dès 16h30, une prise en charge des enfants est assurée dans les accueils périscolaires, laissée au choix des familles :

Soit de 16h30 à 17h00 : Ma pause récréative, pour les enfants qui ne sont pas inscrits à Mon temps cartable ou Mes découvertes, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la SDJESVA, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 18 enfants élémentaires et un animateur pour 14 enfants maternels**

Soit de 16h45 à 17h45 : Mon temps cartable, incluant une pause récréative et un temps dédié à la réalisation du travail personnel par l'enfant sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la SDJESVA, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 14 enfants.**

Soit de 16h45 à 17h45 : Mes découvertes, incluant une pause récréative et un temps dédié à l'initiation à des activités citoyennes, sportives, culturelles et artistiques ou de découverte, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. Sous forme de parcours, selon un cycle trimestriel : « Jeune citoyen », « Mon corps, ma santé » et « Culture et sciences », les activités sont déclinées le lundi et le jeudi pour les enfants scolarisés en CP et CE1 ; le mardi et le vendredi pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. **Ce temps est déclaré auprès de la SDJESVA.**

Soit de 17h45 à 18h15 : Ma garderie après l'école, avec possibilité de départ échelonné. **Ce temps est déclaré auprès de la SDJESVA, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 18 enfants élémentaires et un animateur pour 14 enfants maternels.**

Une surveillance efficace est requise s'agissant des jeunes enfants. L'obligation de surveillance doit être constante, vigilante et active.

La surveillance **constante** : Les enfants (3-10 ans) ne peuvent rester seuls, sans surveillance

La surveillance **vigilante** : Être présent et attentif aux risques éventuels

La surveillance **active** : Réagir rapidement en cas de danger

b) L'organisation de la journée du mercredi et des vacances scolaires

La journée à l'accueil de loisirs :

- Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis de 8h00 (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

- Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de 8h00 (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à 18h00 (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00)

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimums dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. (Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs).

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

- au plus tard 7 jours calendaires pleins avant la fréquentation (extrait du règlement intérieur art.3)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire. **Ce temps est déclaré auprès de la SDJESVA.**

Le taux d'encadrement d'un groupe d'enfants, assoupli par la signature du Projet Educatif De Territoire, est porté à :

Les mercredis :

- 1 animateur pour 14 enfants élémentaires
- 1 animateur pour 8 enfants maternels

Journée type à l'accueil de loisirs René PELTIER

8H00 - 09H15

Accueil échelonné des enfants
(Installation des salles/des coins/jeux libres/
Les enfants sont mélangés)

11H30 - 13H30

- Rangement et retour au calme
- Temps de repas
- Jeux libres

Pour les 3-6ans

13h30 - 15h30 : temps de sieste
15h30 - 15h45 : levé/rangement

9H15 - 11H30

Rangement des activités du temps d'accueil
Séparation des tranches d'âges
Retour à l'accueil de loisirs Mes rituels « je peux
exprimer mes émotions, organiser la vie quotidienne,
choisir mes activités et donner mon avis
Activités / Evènements / Sorties

13H30 - 16H15

Temps calme

Activités / Evènements / Sorties

16H15 - 17H00

Retour au calme - Goûter
Evaluation de la journée des ateliers et du ressenti
des enfants

c) La santé

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

1. Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

2. Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

3. Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

4. Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

5. Accidents et déclarations d'accident :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

6. Consignes d'incendie et PPMS :

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

Les directeurs-coordonateurs des dispositifs périscolaires et extrascolaires

L'équipe pédagogique est essentielle pour mettre en œuvre une démarche éducative centrée sur les droits de l'enfant, cela joue un rôle central dans la gestion et la direction des accueils.



L'élaboration et la conduite du projet pédagogique :

Garant des orientations éducatives, ils veillent à ce que les principes et objectifs éducatifs soient respectés et appliqués. En collaboration avec l'équipe d'animation, ils développent et mettent en œuvre un projet pédagogique adapté aux besoins des enfants.

La gestion réglementaire et administrative :

Toutes les normes de sécurité, procédures et réglementations sont strictement respectées pour garantir la sécurité des enfants et de l'équipe d'animation. Ils s'occupent des aspects administratifs, comme la gestion des présences et des documents nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil.

L'animation de l'équipe pédagogique :

En coordonnant, animant et formant l'équipe, ils favorisent une bonne dynamique de groupe et un travail collaboratif.

La prise en compte de l'enfant dans sa globalité :

Ils mobilisent tous les acteurs nécessaires pour la prise en charge de l'enfant. La communication avec les familles : interlocuteurs privilégiés, ils assurent une communication fluide et de qualité

Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

Les animateurs périscolaires et extrascolaires

Ils sont au cœur de l'interaction avec les enfants et jouent un rôle crucial dans leur épanouissement.



Assurer la sécurité physique et affective des enfants :

En respectant toutes les réglementations en vigueur, lors de tous les temps de la journée.

Conduire des activités :

En élaborant et animant des activités en accord avec les objectifs du projet pédagogique, favorisant le développement des enfants.

Engager une démarche pédagogique :

Par leur présence active et leurs interactions ils créent un environnement de confiance, adoptent des attitudes pédagogiques variées pour accompagner les enfants vers une plus grande indépendance et autonomie en les encourageant à prendre des initiatives, à faire des choix et à participer activement aux décisions de groupe.

L'animateur relai au sein des écoles assure la liaison, la remontée d'information entre les animateurs sur site et le coordonnateur référent

Savoirs

Connaissance des projets éducatifs et pédagogiques.

Connaissance de la réglementation, liée à la sécurité et l'encadrement des publics (voir fiches « mémos » affichées dans vos structures (déplacements, activités spécifiques ...) et en annexes.

Connaissances des enfants (besoins et possibilités physiques, intellectuelles, sociales, rythme biologique).

Connaissance de l'organisation (règlement intérieur, vie quotidienne, travail en équipe ...).

Savoir-être

Être un adulte référent :

- Attitude appropriée et comportement exemplaire
- Tenue vestimentaire adaptée
- Langage adapté
- Cohérence dans les attitudes bienveillance et respect des règles et des personnes

Être réactif et à l'écoute :

- Adaptabilité
- Analyse de situation
- Prise de recul
- Capacité à se remettre en question

Être en capacité de communiquer et d'informer avec les enfants, avec l'équipe, en direction des familles, avec les partenaires.

Faire preuve d'initiative et d'autonomie en étant force de proposition.

Participer aux temps de préparation, de formation, d'échange de pratique.

Savoir-faire

Proposer 1 activité en rapport avec le projet pédagogique en prenant en compte les besoins et attentes des publics.

Préparer 1 animation adaptée au milieu, au public, aux règles de sécurité (prévoir le matériel, réaliser 1 fiche d'activité).

Animer en donnant du sens à l'activité, en suscitant l'implication du public, en transmettant des consignes claires, en veillant au respect des règles de sécurité et du matériel, en s'adaptant aux imprévus.

Encadrer 1 groupe lors des différents temps de la journée (adapter ses méthodes pédagogiques, savoir gérer les conflits).

Clôturer son activité (ranger, évaluer son intervention).

S'investir dans sa structure en construisant une relation de qualité avec les enfants, en participant activement au fonctionnement de l'équipe pédagogique.

b. Documentation : à consulter et prendre en compte

Procédure incendie :

<https://eqrco.de/a/YdaZSA>



Pour plus d'informations

Pour plus d'informations

Mémos réglementation

- Baignade en piscine aménagées et surveillées
- Déplacement à pied de jour
- Déplacement à vélo de jour
- Déplacement à trottinette sans moteur
- Déplacement en véhicule 7 ou 9 places
- Déplacement en bus/car
- Utilisation d'objets dits « dangereux »

<https://eqrco.de/a/2gMDT2>



Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

<https://eqrco.de/a/59efWU>



Pour plus d'informations



Fiches missions :

- Encadrement du temps méridien
- Encadrement du temps cartable
- Encadrement des garderies matin et soir
- Animateur(trice) Accueils de Loisirs troyens

<https://eqrco.de/a/tdk54W>



Pour plus d'informations

Règlements intérieurs

- Mon Accueil de Loisirs
- Mon périscolaire
- Ma restauration scolaire

<https://eqrco.de/a/FAdeBg>

Pour plus d'informations

